

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL: 08 36 29 11 11 OU www.infogreffefr

OUTIN GAUDIN & ASSOCIES-JURIDIQUE DU
MAINE

BD. DES GRANDS BOUESSAYS Z.I.SUD
B.P.38
53960 BONCHAMP

V/REF :

N/REF : 94 B 43 / 2004-A-1880

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 22/12/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-1880,

P.V. d'assemblée du 04/11/2004

Actes de nomination des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle

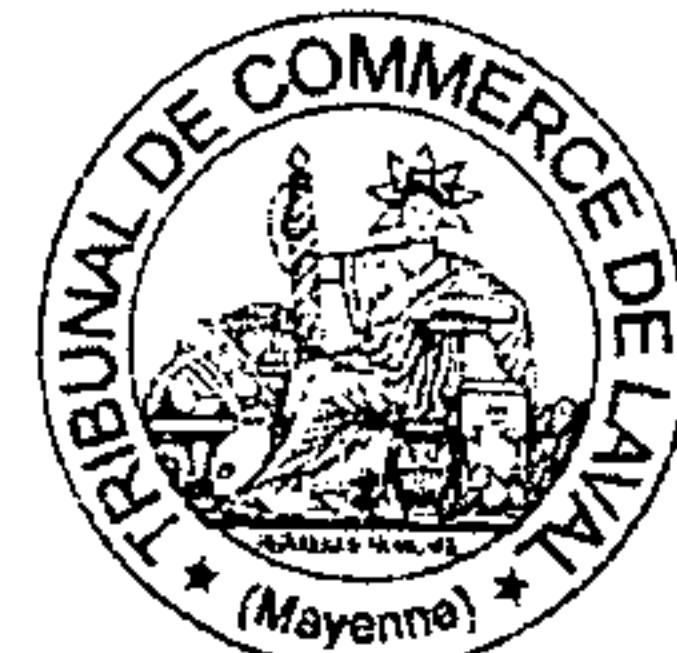
CONCERNANT LA SOCIETE

S.F.N. SOCIETE DE FRANCHISE NOZ
Société à responsabilité limitée
32 RUE D'ANJOU
53320 LOIRON

R.C.S. LAVAL 393 948 690 (94 B 43)

FAIT A LAVAL LE 22/12/2004,

LE GREFFIER



**S.F.N. – SOCIETE DE
FRANCHISE NOZ**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros

Siège social : 32 Rue d'Anjou
53320 LOIRON

393 948 690 R.C.S. LAVAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 NOVEMBRE 2004

L'an deux mille quatre,
Le quatre novembre à dix heures,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée "S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ", se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Etaient présents ou représentés :

- La société ARBIS,
propriétaire de..... 190 Parts
 - La société ZEPHIRA,
propriétaire de..... 10 Parts
 - La société BANYAN,
propriétaire de..... 200 Parts
 - Monsieur ADRION Rémy,
propriétaire de..... 100 Parts
- SOIT AU TOTAL 500 Parts**

Mademoiselle GAUTRAIS Rozenn, gérante, assiste également à l'assemblée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ADRION Rémy, l'un des associés.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- **Nomination d'un co-gérant.**

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions à soumettre à l'assemblée.

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant lecture du rapport de la Gérance.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de co-gérant, pour une durée illimitée :

- **Monsieur ADRION Rémy,**
né le 08 Novembre 1949 à BOUCHEMAINE (49)
demeurant à CASSIS (13260) Domaine de Lorca - Avenue de Révestel

Monsieur ADRION Rémy exercera ses fonctions à compter de ce jour, dans les conditions fixées par la loi et l'article 20 des statuts.

Monsieur ADRION Rémy, ici présent, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, et n'être frappé d'aucune incapacité lui interdisant l'exercice d'une activité commerciale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicités et de dépôt au Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés, ainsi que par la co-gérante.

Mr Rémy ADRION,

~~POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME~~

La société ARBIS,
Représentée par Mlle Rozenn GAUTRAIS

La société ZEPHIRA,
Représentée par Mlle Rozenn GAUTRAIS

La société BANYAN,
Représentée par Mlle Rozenn GAUTRAIS

Mlle Rozenn GAUTRAIS,